

## Comment trouver un accueil familial ?

mardi 21 décembre 2004, par Etienne



Nous sommes près de 10.000 accueillants familiaux agréés, presque partout en France.

**Pour rechercher une "famille d'accueil", rendez-vous dans la rubrique [Annonces](#) !**

Vous pourrez alors

- Contacter de notre part des accueillants familiaux accueillant familial accueillants familiaux Agréés pour prendre en charge à leur domicile des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur propre famille, les accueillants familiaux proposent une alternative aux placements en établissements spécialisés. [ayant publié ici leurs annonces](#)
- Contacter les services dont vous trouverez les coordonnées à la rubrique [Départements](#) (Les Conseils Généraux sont tenus de communiquer la liste des accueillants familiaux agréés à toute personne qui en fait la demande)
- Publier gratuitement une annonce sur notre site

Certains départements manquent encore cruellement de places en accueil familial. Accueil familial Mode d'accueil alternatif au maintien à domicile et au placement en établissement spécialisé : les personnes handicapées ou âgées sont prises en charge au domicile de particuliers agréés et contrôlés par les conseils départementaux (ou par des établissements de santé mentale). : si vos démarches s'avéraient infructueuses, nous vous conseillons d'élargir vos recherches à des départements ou régions limitrophes.

L'association Famidac intervient en termes de conseils, d'information et d'aide aux mises en relation. En aucun cas, elle ne s'interposera entre la famille et ses interlocuteurs, qui négocient librement chaque contrat d'accueil.

L'association s'interdit de jouer un rôle d'intermédiaire financier entre les personnes accueillies, leurs représentants légaux ou les organismes chargés de leurs placements et leurs familles d'accueil. Les prestations fournies par les accueillants familiaux doivent leur être directement réglées.

### Résumé des différentes étapes pratiques et administratives

- 1) **Pour trouver un accueil familial, servez-vous de la rubrique "annonces"** et de la fiche pratique [Choisir un accueillant familial pour un parent âgé](#) ; rencontrez, de préférence, plusieurs accueillants !
- 2) Complétez et signez, avec l'accueillant(e) de votre choix, un **Contrat d'Accueil Familial**
- 3) Envoyez à l'URSSAF votre **Déclaration d'employeur**
- 4) Chaque mois, rédigez un **bulletin de salaire = "relevé mensuel des contreparties financières"**
- 5) A la fin de chaque trimestre, renvoyez à l'URSSAF votre **déclaration trimestrielle**.
- 6) Pour mettre fin à un accueil, voir **Comment gérer une rupture de contrat ?**